

Commune de Saulnières

Compte Rendu de la réunion du 19 décembre 2016

Convocations du 13 décembre 2016

L'an deux mil seize, le 13 décembre 2016 à 20 h 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ALBERT, Maire

Présents : MM. Albert. Romano. Demerre. Rossi. Pelletier. Le Valégant. Alleaume Mmes Rolland. Tanné Dusapin. Gaudry. Campas

Absents excusés : M Toutin (pouvoir à M. Romano) ;

Absents : Mmes Tremblay ; Millour ; Lauvernier.

Secrétaire de séance : M. ALLEAUME

- Prêt relais 2016 : Travaux Cœur de Village – Budget commune (Délib. 38.2016)

Considérant que pour financer les investissements prévus au Budget, il est nécessaire de recourir à un prêt relais

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après échange de vues, prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté et ;

Décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Val de France, les conditions de taux de l'Institution en vigueur à la date de l'établissement des contrats :

- Un prêt relais de 100 000 euros
- Durée de 2 ans
- Au taux fixe annuel de 1.00 %
- Date de déblocage des fonds initialement prévue le 15/01/2017
- En échéances annuelles constantes
- Commission de Mise en Place de 100 €

Le Conseil Municipal confère toutes les délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Le conseil, par 12 voix Pour accepte les conditions du prêt relais.

Objet : emprunt 2016 – Travaux cœur de village – Budget commune (délib ; 37.2016)

Considérant que pour financer les investissements prévus au Budget, il est nécessaire de recourir à l'emprunt,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après échange de vues, prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté et ;

Décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Val de France, les conditions de taux de l'Institution en vigueur à la date de l'établissement des contrats :

- Un prêt à moyen terme de 100 000 euros
- Durée de 12 ans
- Au taux fixe annuel de 1.29 %
- Date de déblocage des fonds initialement prévue le 15/01/2017
- En échéances constantes
- Commission de Mise en Place de 100 €

Le Conseil Municipal confère toutes les délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Une autre proposition a été faite sur une durée de 15 ans, au taux fixe de 1.51 % pour une annuité de 7 416.46 euros.

Le Conseil,
par 8 voix POUR approuve, la durée de 12 ans,(3 voix ayant opté, pour la durée de 15 ans).

- **Virement de crédits : budget eau (délib 45.2016)**

Considérant une insuffisance de crédit au compte 1641 « emprunts en euros », Monsieur le Maire propose de prélever la somme de dix euros (10.00 €) du compte 020 « Dépenses imprévues (investissement) » pour alimenter le compte 1641.

Le Conseil Municipal, après délibération et par 12 voix POUR accepte ce virement de crédits.

Séance levée à 20 h 48

Le Maire,

La secrétaire de séance,

les membres présents